REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

MAIRIE
D'ANCY-DORNOT
(Moselle)

ARRETE CONSTATANT L'INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL DE LA COMMUNE D'ANCY-DORNOT DE PARCELLES DE TERRAIN

2025/004

Le Maire d'Ancy-Dornot,

VU l'article 713 du Code Civil qui stipule que « les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Toutefois, la propriété est transférée de plein droit à l'Etat si la commune renonce à exercer ses droits » ;

VU l'article L.1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU les extraits du livre foncier ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les résultats de la phase d'enquête préalable ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2025 portant attribution à la commune d'Ancy-Dornot de biens vacants et sans maître et portant incorporation dans le domaine privé communal de la commune d'Ancy-Dornot de parcelles de terrain ;

Considérant dès lors qu'il y lieu d'incorporer les biens ci-après désignés dans le domaine communal ;

ARRETE

Article 1 : Les biens ci-après désignés sis sur le territoire de la commune d'Ancy-Dornot sont incorporés au domaine communal selon la procédure d'appréhension prévue par l'article L.1123-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques étant dès lors mise en œuvre.

Sect	N°	Lieudit	Nature	Superficie	Inscrit au livre foncier de la commune d'Ancy-Dornot au nom de
01	0203	GRANDS JARDINS	Jardins	6 ares 49 ca	M. CHARON Victor et Mme WILLEMIN Marthe
02	0153	SOUS LA VILLE	Terres	7 ares 06 ca	M. BELOTTI Albert
07	0509	LES CHAUX	Terres	4 ares 10 ca	
07	0528	LES CHAUX	Terres	8 ares 73 ca	
07	0547	LES CHAUX	Terres	2 ares 88 ca	
09	0058	VARIEUX	Terres	4 ares 75 ca	
15	0560	REUXIERS	Terres	7 ares 74 ca	
16	0012	CHEVREAUX	Terres	6 ares 13 ca	
07	0017	PLOREE	Vergers	3 ares 72 ca	M. HUMBERT Alfons
09	0268	NAVERCHAMPS	Terres	2 ares 55 ca	Mme CAILLOU Marie
09	0280	NOYEUX	Vergers	5 ares 74 ca	M. GEORGES Marcel
15	0454	FAVIERES	Terres	2 ares 65 ca	M. GUEPRATTE Paul
17	0040	DERRIERE LE FOUR	Vergers	6 ares 65 ca	
16	0363	CHAMPE	Terres	5 ares 74 ca	M. BORNIGAL François
16	0381	SORBIER	Terres	7 ares 26 ca	M. NAYMARK Armand
16	0383	BABYLONNES	Terres	3 ares 30 ca	Mme POLO Marie

10, rue Abbé Jacquat • 57130 ANCY-DORNOT
Téléphone 03 87 30 90 26 • Télécopie 03 87 30 90 78 • Courriel : ancy@ancy-dornot.fr

16 16	0544/ 451 0545/ 451	JARNIVAUX JARNIVAUX	Vergers Vergers	2 ares 87 ca 0 ares 02 ca	Consorts BRATH – BAZAINE
16 16	0548 0549	JARNIVAUX JARNIVAUX	Terres Terres	3 ares 07 ca 0 ares 14 ca	M. MAURICE Pierre
17 17	0515/ 034 0516/ 034	CLIMONTS CLIMONTS	Terres Terres	9 ares 48 ca 0 ares 87 ca	M. BASSO Jean et Mme BASSO-MORO Rosa

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins du maire et notifié au représentant de l'Etat dans le département et, s'il y lieu, notifié aux derniers domicile et résidence du dernier propriétaire connu. Une notification sera également adressée, si l'immeuble est habité ou exploité, à l'habitant ou à l'exploitant ainsi qu'au tiers qui aurait acquitté les taxes foncières.

Fait à Ancy-Dornot, le 15 janvier 2025

Le Maire,
Gilles SOULIER

MAIRIE ANCY-DORNOT

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.